Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260910-2026D66-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D66

AUTORISATION DE RECOURS A L'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES QUATRE CONSTRUCTIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Marc BOIZARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal: 03/09/2026
Présents : Marc BOIZARD, Julie HOFER, René LE TALLEC, Anaïs MURLA, Nicolas JUBEAU, Morgane SCOUARNEC, Laurent THOMAS, Joëlle MASSON, Jérôme GUYOMAR, Emmanuel TOCQUER, Sigrid ABELS, Alice KERBRAT, Loïc LE JEUNE, Anaïs RIOUALLON.
Absents ou excusés : Isabelle BIDEAU (procuration à Julie HOFER).
Secrétaire de séance : Alice KERBRAT
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total *de* 300 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 4 logements individuels destinés à du locatif social situés au 1 et 3 rue Ar Pont.

VU

Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes, relatifs aux délégations de compétence de l'organe délibérant à l'exécutif ;

Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;

DELIBERE

Pour le financement de cette opération Mr le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : **Montant :**	Prêt PLUS 300 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt **+0.60%** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Typologie Gissler :	**1A**

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260910-2026D66-DE

Profil d'amortissement :	**Echéance et intérêts prioritaires :** *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance*
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité de l'échéance :	0% de progressivité

A cet effet, le Conseil autorise son Maire à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

La secrétaire de séance,
Alice KERBRAT

Le Maire,
Marc BOIZARD

